



Carte scolaire 1^{er} degré
Comité Technique Spécial
Départemental
01 février 2018



On frôle l'incident diplomatique !!!

Selon l'IA, en communiquant des informations sur les groupes de travail, les représentants des organisations syndicales auraient manqué de rigueur et de réserve.

En réponse nous effectuons quelques commentaires :

- Nous avons déposé un compte-rendu dans un espace privé comme nous le faisons chaque année.
- Nous avons clairement précisé que ces informations étaient à usage exclusif des enseignants... et qu'elles ne préjugeaient en rien des décisions que l'IA prendrait à l'issue des procédures règlementaires.
- Nous ne faisons rien de plus que ce que fait l'administration avec les élus et nous n'en maîtrisons pas davantage l'utilisation. C'est ainsi que, par exemple, la fermeture d'une classe à l'école des Dinandiers aurait été annoncée au CA du Centre Social de Marmiers.
- L'efficacité de nos échanges passe par une confrontation entre les informations données par l'administration et celles données par nos collègues. Les situations de Leucamp et de Neussargues confirment tout l'intérêt de cette démarche.
- L'équité de traitement est au cœur de nos préoccupations. En informant nos collègues, nous obtenons en retour des informations qui nous permettent d'intervenir sur des effectifs, de voir examiner des situations qui ne le sont pas spontanément (Arpajon maternelle, Aurillac Paul Doumer, Saint-Illide...).
- L'intérêt des élèves et du personnel passe aussi par une transparence totale.

| |
|---------------------------|
| Postes spécifiques |
|---------------------------|

RASED

St Flour Thioleron : Ouverture d'un poste G pour la circonscription

Arpajon : Fermeture d'un poste E

Aurillac La Jordanne : Ouverture d'un poste E

Le SE-Unsa dénonce le retard pris dans la réorganisation des RASED et le report des créations annoncées (1 G par circonscription – 1 maître E au minimum par territoire scolaire).

L'administration justifie ce retard par une volonté de limiter les fermetures (c'est pas faux !!!)

POSTES FLECHES LANGUE

Roffiac : Transformation du poste fléché vacant en adjoint.

Ydes, Laroquebrou, F. Delmas : L'administration refuse le cas par cas. C'est finalement, sans opposition des organisations syndicales, que la règle du dernier arrivé est adoptée.

PDMC

Neuvéglise : Fermeture

Mauriac / Le Vigean : Fermeture

Nous relevons que cette décision fait suite à une directive ministérielle sans évaluation préalable. L'Administration nous dit qu'une évaluation a été effectuée au niveau départemental et qu'elle montre une efficacité des dispositifs.

UPE2A

Aurillac F. Delmas : Création du ½ poste à TD

St Flour Thioleron : Fermeture du ½ poste et réexamen à la rentrée

Enfants du voyage

Aurillac : Création d'un poste à temps plein définitif (EFIV itinérant) pour accompagner la fermeture d'un poste aux Dinandiers.

Collège La Ponétie : suppression d'un ½ poste EFIV.

ITEP

St Flour : ½ poste fermé et ½ poste transféré sur le collège B. Pascal



IME

St Flour : fermeture d'un ½ poste

Mauriac : décharge de direction fermée – Création d'un poste d'enseignant spécialisé.

Enseignant référent

Collège Murat : création d'un poste qui exercera sur la circonscription de St Flour et la vallée de la Cère

Aurillac IESHA

1 poste est externalisé sur l'école des Alouettes.

Maitres formateurs

A l'initiative du Snuipp un débat s'engage sur la répartition des maîtres formateurs en lien avec la spécificité du département. La question du maintien de 2 écoles d'application est posée.

Ecoles

Situations évoquées dans la perspective d'un maintien des moyens (ou d'une transformation)

| | | Prév. IA | |
|--------------|-------|----------|--|
| Cheylade | 1.625 | 14 | 0.625 reconduit à TP |
| Sauvat | 1.625 | 16 | 0.625 reconduit à TP mais retiré en janvier si les effectifs annoncés ne sont pas présents |
| Chalinargues | 1.625 | 17 | 0.50 en TP |
| Moussages | 1.625 | 19 | 0.625 reconduit à TP |

| | | | |
|--------------|-------|-------------|--|
| Chalvignac | 1.625 | 20 | 0.125 reconduit à TP |
| Lugarde | 1.625 | 24 | 2 ^{ème} poste complet créé à TP |
| Labesserette | 2 | 33 | 2 ^{ème} poste créé à TD |
| Labrousse | 2.5 | 45 (18) | 3 ^{ème} poste complet à TD |
| Boisset | 2.5 | 48 (19.2) | 3 ^{ème} poste complet à TD |
| Jussac | 9.5 | 179 (18.84) | ½ poste à TP |

Situations examinées dans la perspective d'une éventuelle fermeture

| | | Prév. IA | |
|----------------------|-------|-------------|--|
| Aurillac Dinandiers | 2 cl | 27 | Fermeture d'un poste sur le camp – Mesures d'orientation spécifiques |
| Glénat | 2 cl | 15 | Fermeture d'un poste |
| Montsalvy | 4 cl | 49 | Fermeture d'un poste |
| Allanche | 5 cl | 68 | Fermeture d'un poste |
| Saignes | 5 cl | 67 (13.4) | Fermeture d'un poste |
| Laroquebrou | 5 cl | 77 (15.4) | Fermeture d'un poste |
| RPI Salers-St-Bonnet | 3 cl | 27 | Fermeture d'un poste. |
| Aurillac F. Delmas | 9 cl | 161 (17.89) | Fermeture d'un poste |
| Ydes | 9 cl | 131 (14.56) | Fermeture d'un poste |
| Rageade | 1.625 | 15 | Fermeture du 0.625 |

Situations examinées dans la perspective d'une éventuelle ouverture

| | | Prév. IA | Commentaires – Prévision collègues |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Polminhac | 4 cl | 97 (23.75) | Ouverture d'un poste |
| Vézac | 5.5 cl | 108 (19.64) | Ouverture d'un 6 ^{ème} poste complet |
| Aurillac La Jordanne | 7 cl. | 150 (21.43) | Ouverture d'un poste |
| St Flour Thioloron | 8 cl | 180 (22.5) | Ouverture d'un poste |
| Ytrac | 10 cl | 223 (22.3) | Ouverture d'un poste |

Autres situations examinées

Chalargues – Neussargues : situation retravaillée à la rentrée 2019.

Arpajon maternelle, Naucelles, St Illide, Paul Doumer, Rageade et Mauriac : en vigilance à la rentrée 2018.

Frères Delmas : Sans insister sur le fond, le SE-Unsa fait remarquer qu'il existe des écoles à plus faible moyenne dans la même catégorie qui ne sont pas interrogées !!!

Questions diverses

Alertes météo : Le SE-Unsa interpelle l'Inspection Académique sur la responsabilité des collègues lorsqu'il n'y a pas d'arrêté préfectoral... et revient sur la communication des arrêtés préfectoraux précédents. Nous demandons que ces questions soient abordées au CDEN.

Concernant le CDEN, le Snuipp souhaite connaître les procédures de dépôt des questions diverses.

Vote

Pour : 0

Contre : 6 (Snuipp et CGT educ)

Abstentions : 3 (SE- Unsa)

